

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Zwischenstaatliche Beziehungen, Direkte Steuern
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Barras, François
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Zwischenstaatliche Beziehungen, Direkte Steuern, Postulat, 1995 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Entwicklungspolitik	4

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
GPK-NR	Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
FZA	Personenfreizügigkeitsabkommen

ONU	Organisation des Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CDG-CN	Commission de gestion du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
ALCP	Accord de libre circulation des personnes

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

POSTULAT
DATUM: 11.03.2015
AMANDO AMMANN

Basierend auf einer Evaluation der Parlamentarischen Verwaltungskontrolle hatte die GPK-NR einen Bericht über den Aufenthalt von Ausländerinnen und Ausländern unter dem FZA erstellt und war zum Schluss gekommen, dass der Vollzug des FZA unzureichend funktioniere. Vor allem die interkantonalen Diskrepanzen wurden für erläuterungsbedürftig befunden. Mittels Postulat forderte die GPK deshalb im Herbst 2014 vom Bundesrat einen Bericht zur **Klärung der Ursachen für die Unterschiede beim kantonalen Vollzug des Abkommens über die Personenfreizügigkeit**. Gemeinsam mit den Kantonen sollte der Bundesrat einerseits ermitteln, welche Gründe es für die erheblichen kantonalen Differenzen beim Vollzug des Personenfreizügigkeitsabkommens gab. Andererseits sollte er in Erfahrung bringen, wie die Möglichkeiten zur Steuerung der Zuwanderung durch den Entzug oder die Befristung von Aufenthaltsbewilligungen besser und einheitlicher genutzt werden könnten. Die Geschäftsprüfungskommission gab sich nicht mit der Stellungnahme des Bundesrats auf einen ihrer Berichte im April 2014 zufrieden, wonach die kantonalen Unterschiede durch den Ermessensspielraum sowie die ungleiche Ausgangslage auf dem Arbeitsmarkt erklärt werden könne. Zumal der Bundesrat im Januar 2014 einen schweizweit einheitlichen Vollzug des Freizügigkeitsabkommens angekündigt hatte. Die Steuerungsmöglichkeit der Zuwanderung – namentlich die Widerrufung der Aufenthaltsbewilligung wenn die nötigen Aufenthaltsvoraussetzungen nicht mehr erfüllt werden – war in den Augen der GPK zu selten genutzt worden. Auch hier verlangte sie, dass der Bund gemeinsam mit den Kantonen eine einheitliche Vorgehensweise aufzeige.

Der Bundesrat beantragte die Annahme des Postulats. Der Nationalrat nahm dieses in der Frühjahrssession 2015 stillschweigend an.¹

Zwischenstaatliche Beziehungen

POSTULAT
DATUM: 20.12.1995
LIONEL EPERON

Le Conseil national a refusé de transmettre un postulat de la Commission des affaires juridiques invitant le gouvernement à procéder sans retard à une **modification des traités d'extradition** qui autorisent encore pareille mesure pour une infraction passible de la peine de mort.²

POSTULAT
DATUM: 30.09.1996
LIONEL EPERON

Le Conseil national a rejeté par 91 voix contre 11 un postulat Zwygart (pep, BE) qui priait le gouvernement d'envisager le transfert immédiat de Tel-Aviv à **Jérusalem** de l'ambassade de Suisse en Israël. Dans sa réponse au député bernois, le Conseil fédéral avait auparavant estimé qu'en raison de la controverse opposant Palestiniens et Israéliens au sujet du statut de la ville de Jérusalem pareille requête était malvenue.³

POSTULAT
DATUM: 31.12.1997
LIONEL EPERON

Sur la recommandation du Conseil fédéral, la Chambre du peuple a décidé de rejeter un postulat Grendelmeier (adi, ZH) qui – au vu des graves problèmes que peut poser l'immunité civile et pénale dont jouissent les diplomates étrangers en Suisse lorsque ces derniers causent des **dommages importants** – invitait le gouvernement à examiner dans quels cas et dans quelle mesure la Confédération aurait dû prendre en charge la réparation de ces dommages.⁴

POSTULAT
DATUM: 04.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La Conseillère aux Etats Erika Forster (prd, SG) a attiré avec succès l'attention de la petite chambre sur les **discriminations dont faisaient l'objet certaines entreprises helvétiques dans le Vorarlberg autrichien**. Malgré l'opposition du Conseil fédéral, le postulat priant ce dernier d'engager sans plus attendre des négociations avec l'Autriche a été transmis par 16 voix contre 4. Le problème trouve son origine à l'entrée en vigueur du nouveau code autrichien du commerce et de l'industrie en 1993. A partir de cette date, les entreprises saint-galloises ont éprouvé passablement de difficultés à exercer leurs activités au-delà de la frontière, malgré que le canton de Saint-Gall accorde lui sans rechigner les autorisations nécessaires aux entreprises autrichiennes. Le

Conseiller fédéral Pascal Couchepin s'est déclaré conscient du problème, mais a considéré comme peu opportun d'entamer des pourparlers avec l'Autriche devant l'imminence de l'aboutissement des accords bilatéraux. Comme l'a confirmé la Communauté européenne, l'Autriche ne serait en effet juridiquement plus en mesure de signer un document sur ce sujet dès l'entrée en vigueur de ces derniers.⁵

POSTULAT
DATUM: 24.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil national a accepté un postulat initialement déposé par Remigio Ratti (pdc, TI) et repris par Meinrado Robbiani (pdc, TI), demandant au Conseil fédéral la rédaction d'un **rapport sur les conséquences des accords bilatéraux vis-à-vis du développement et de l'organisation du territoire des cantons transfrontaliers**. Principale crainte des parlementaires: voir les cantons limitrophes déstabilisés par les nouvelles dispositions, notamment en matière de libre-circulation des personnes, de trafic routier, de logement et du développement des zones frontalières étrangères. Le gouvernement s'était dit prêt à accepter le postulat, à condition que le délai de réalisation du rapport soit rallongé et coïncide avec la ratification des accords bilatéraux.⁶

POSTULAT
DATUM: 13.03.2001
FRANÇOIS BARRAS

Alors que, la même semaine, l'Assemblée nationale française reconnaissait un **génocide arménien** nié par la Turquie, le Conseil national a rejeté de justesse (73 voix contre 70) un postulat Zisyadis (pdt, VD) allant dans ce sens. Le gouvernement turc s'est déclaré satisfait de la décision des parlementaires helvétiques.⁷

POSTULAT
DATUM: 18.12.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le **postulat du démocrate-chrétien genevois Vaudroz**, soutenu par 114 conseillers nationaux et demandant la reconnaissance du génocide des Arméniens de 1925, a été traité par le Conseil national lors de la session d'hiver. Le Conseil fédéral était opposé à ce postulat. Le député genevois n'ayant pas été réélu en octobre de l'année sous revue, le Fribourgeois Dominique de Buman (pdc) l'avait repris à son compte. Il a été **accepté** par 107 voix (dont 51 ps, 18 pdc, 15 pe, 8 prd et 7 udc) contre 67 (41 udc, 26 prd). Outre la reconnaissance de ces événements par le Conseil national, le texte demande au Conseil fédéral de prendre acte de cette reconnaissance et de transmettre la position de la chambre basse par les voies diplomatiques usuelles. Le radical bernois Johann Niklaus Schneider-Amman, par ailleurs président de l'association de l'industrie suisse des machines (SWISSMEM), a vainement combattu le postulat. Il a notamment rappelé que la Turquie était un Etat ami, qu'il n'incombait pas à des pays tiers de se mêler de ses affaires internes et qu'elle était un important partenaire commercial. Le démocrate du centre Ulrich Schlüer (ZH) a, au nom de son groupe, recommandé le rejet du projet. Il a condamné une morale sélective qui condamnerait certains massacres et en oublierait d'autres. De nombreux parlementaires se sont toutefois exprimés en faveur de ce texte. La reconnaissance d'une réalité historique, la nécessité d'émettre un signe de justice envers les victimes et leurs descendants, ou encore le souci d'éviter d'autres crimes de ce genre ont été invoqués lors du débat parlementaire. Le Conseil national est devenu le quatorzième parlement national européen à avoir voté cette reconnaissance [39]. Le gouvernement turc a réagi le jour même de la décision du Conseil national. Il a qualifié d'inacceptable l'utilisation du terme de génocide pour ces événements et prédit des conséquences pour les relations bilatérales. Il n'a jamais été question de rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Le gouvernement turc a toutefois annulé un rencontre devant permettre à des diplomates de fixer une nouvelle date pour le voyage de Micheline Calmy-Rey en Turquie [40].⁸

POSTULAT
DATUM: 22.06.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, sur avis favorable du Conseil fédéral, un postulat de sa commission de politique extérieure (en lien avec une l'initiative parlementaire Freysinger 06.411 à laquelle le Conseil national a refusé de donner suite), qui demandait au gouvernement de faire un **rapport sur les activités des ONG soutenues par la DDC** dans les territoires palestiniens et en Israël.⁹

POSTULAT
DATUM: 22.06.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, sur avis favorable du Conseil fédéral, un postulat de sa commission de politique extérieure, qui demandait au gouvernement de prendre toutes mesures en son pouvoir en vue de **protéger la population du Darfour**, et plus particulièrement de tenter de convaincre l'ONU de prendre des sanctions ciblées (blocage de comptes bancaires, interdictions de sortie du territoire) et d'engager une intervention humanitaire.¹⁰

POSTULAT
DATUM: 08.03.2012
EMILIA PASQUIER

Sur proposition de sa commission, le Conseil des Etats a transmis un postulat demandant au gouvernement de présenter un **rapport d'évaluation** des mesures futures à prendre en République démocratique du Congo. Les objectifs de ces mesures sont le maintien de la paix civile, le respect des droits de l'homme, le développement démocratique et le développement durable en coopération avec d'autres acteurs internationaux.¹¹

POSTULAT
DATUM: 16.03.2012
EMILIA PASQUIER

Après opposition, le Conseil national a transmis le postulat Rossini (ps, VS) qui souhaite instaurer une collaboration avec la Roumanie pour **lutter contre les incendies**. Cette collaboration, qui pourrait s'inscrire dans « l'Opération Villages Roumains », se traduit par le transfert d'un matériel de lutte contre le feu. Ce matériel, jugé désuet en Suisse, serait toujours utilisable dans certains pays. Le postulat a été adopté par 106 voix contre 85, les voix de l'opposition émanant de la totalité du groupe de l'UDC et de la majorité du groupe radical-libéral.¹²

POSTULAT
DATUM: 31.12.2013
EMILIA PASQUIER

En décembre, la CPE-CN a déposé un postulat « **Pour un cessez-le-feu immédiat en Syrie** ». Ce dernier réclame l'organisation d'une deuxième conférence de paix sur la Syrie à Genève. Le postulat a été adopté à la fin du mois de novembre par la chambre basse.¹³

POSTULAT
DATUM: 12.06.2014
CAROLINE HULLIGER

En mars, la Commission des institutions politiques a demandé au Conseil fédéral, et ce, en **collaboration avec les Etats européens**, de déployer plus de moyens **afin d'aider les réfugiés syriens**. Il s'agit de définir les mesures à prendre pour pouvoir accueillir un plus grand nombre de réfugiés syriens en Europe et en Suisse. Ces mesures devraient également servir à soulager les pays avoisinants la Syrie afin que ceux-ci ne soient pas déstabilisés d'avantage par le flux énorme de réfugiés syriens. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat, ce qu'a fait le Conseil national le 12 juin 2014.¹⁴

POSTULAT
DATUM: 20.06.2014
CAROLINE HULLIGER

Où en est la Suisse à l'heure de l'Asie? Cette question a été adressée au Conseil fédéral par le conseiller national Thomas Aeschi (udc, ZG). Il a demandé qu'un rapport soit établi sur la relation économique de la Suisse avec l'Asie afin d'analyser les opportunités et les risques que représente ce nouveau partenaire économique majeur à court et moyen termes. Mis à part les aspects économiques, ce rapport devra également éclairer les facteurs immatériels (culture, formation, recherche) qui ont aussi une grande importance dans les relations entre la Suisse et l'Asie. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat le 21 mai, ce qu'a fait le Conseil national un mois plus tard sans discussion.¹⁵

POSTULAT
DATUM: 20.06.2014
AUDREY BOVEY

Par le biais du postulat intitulé "**La Suisse à l'heure de l'Asie**", Thomas Aeschi (udc, ZG) demande au Conseil fédéral d'établir un bilan de la coopération de la Suisse avec le continent asiatique. Le rapport en question portera non seulement sur certains aspects économiques – comme, par exemple, la position des entreprises suisses face au développement de l'économie asiatique –, mais s'intéressera également à des thématiques telles que la culture, la formation ou la recherche, dont l'influence sur les relations entre la Suisse et l'Asie est jugée évidente. Selon le Conseil fédéral, la région Asie-Pacifique constitue un "nouveau centre de gravité" à l'échelle mondiale. L'exécutif national se positionne donc en faveur du postulat. Un chapitre y sera consacré dans le rapport de politique extérieure 2015. L'intervention sera finalement classée en juin 2017.¹⁶

POSTULAT
DATUM: 07.03.2017
AMANDO AMMANN

Mittels Postulat forderte Giovanni Merlini (fdp, TI) den Bundesrat auf, einen Bericht zu erarbeiten, der die gegenwärtigen Beziehungen zwischen EU und OECD auf der einen Seite und der Schweiz auf der anderen Seite hinsichtlich der Besteuerung natürlicher und juristischer Personen darlegt. Besonders zu beachten sei die **«aggressive Steuerpolitik» einzelner EU- und OECD-Länder** sowie die von der Europäischen Kommission beabsichtigte Erstellung einer schwarzen Liste mit Steueroasen. Der Postulant kritisierte die in der Vergangenheit von EU und OECD eingenommene «feindselige Haltung» gegenüber der schweizerischen Steuerpolitik, welche vor allem durch die inkohärente Anwendung der Beurteilungskriterien bei der Erstellung von Länderlisten spürbar geworden sei. Er bemängelte unter anderem die Bevorzugung von EU-Mitgliedsstaaten respektive die strengere Behandlung von Drittstaaten sowie die fehlende Berücksichtigung sogenannter Tax Rulings.

In seiner Antwort vom Mai 2017 verwies der Bundesrat darauf, dass die Schweiz die Kriterien des Screenings für verantwortungsvolles Handeln im Steuerbereich bereits mehrheitlich erfülle und sie daher nicht auf der schwarzen Liste der EU geführt werden würde. EU-Mitgliedstaaten seien von diesem Screening ausgenommen, da sie zur Einhaltung EU-interner Regelungen verpflichtet seien und auch von mit der OECD verbundenen Gremien überprüft werden würden.

Bei der Behandlung im Nationalrat im März 2018 hob der zuständige Bundesrat Ueli Maurer zudem hervor, dass mit der Steuervorlage 17 das Schweizer Steuerregime für den internationalen Steuerwettbewerb angepasst werde und viele Bedenken des Postulanten bereits aufgenommen worden seien. Der durch das Postulat geforderte Bericht enthielte zudem Informationen, die öffentlich verfügbar seien und sich monatlich verändern könnten, und wäre also bei seiner Publikation bereits veraltet. Somit sei das Postulat nicht zielführend. Dementsprechend empfahl der Bundesrat die Ablehnung des Postulats. Der Nationalrat folgte diesem Antrag jedoch nicht und überwies das Postulat mit 168 zu 21 Stimmen (bei 0 Enthaltungen).¹⁷

POSTULAT
DATUM: 27.09.2018
AUDREY BOVEY

Le 27 septembre 2018, le Conseil des Etats a adopté le postulat déposé par Ruedi Noser (plr, ZH) en vue d'**une meilleure défense des intérêts de la Suisse dans les relations transfrontalières avec l'Allemagne**. L'intervention du député zurichois s'inscrit notamment dans le contexte des discussions se rapportant à l'aéroport de Zurich, dossier épineux sur lequel Suisse et Allemagne peinent à s'accorder et ce depuis de nombreuses années – au mois de mai 2018 l'Allemagne refusait toujours de donner son aval à la modification du règlement d'exploitation 2014 de l'aéroport de Zurich, bloquant partiellement certaines mesures destinées à une amélioration de la sécurité du trafic aérien.

Le sujet n'a suscité que peu de commentaires dans les rangs de la chambre haute. Tout en se déclarant favorable au postulat, Anita Fetz (ps, BS), a néanmoins appelé à une interprétation neutre de la situation, rappelant que le canton de Zurich détenait également sa part de responsabilité dans les tensions entourant la question de l'aéroport. La sénatrice est revenue en outre sur les excellentes relations économiques, sociales et culturelles établies entre la région de Bâle et le sud de l'Allemagne, tout en souhaitant que cette entente cordiale se perpétue à l'avenir.

Le Conseil fédéral s'était auparavant également prononcé en faveur de l'acceptation du postulat.¹⁸

Entwicklungspolitik

POSTULAT
DATUM: 28.02.2011
ANITA KÄPPELI

Der Nationalrat überwies im Februar ein Postulat seiner Wirtschaftskommission, durch welches der Bundesrat verpflichtet wurde, in einem Bericht den **Nutzen und mögliche Nachteile eines Steuerinformationsaustauschabkommens mit Entwicklungsländern** für den Schweizer Finanzplatz darzulegen.¹⁹

1) AB NR, 2014, S. 297; Bericht der GPK-NR vom 6.11.14; Bericht der PVK vom 6.11.13.

2) BO CN, 1995, p. 2654 s.

3) BO CN, 1996, p. 1671 ss.

4) BO CN, 1997, p. 2224 s.

5) BO CE, 1999, p. 1155 ss.

6) BO CN, 2000, p. 451

7) BO CN, 2001, p. 164 ss.; NZZ, 16.3.01.

8) BO CN, 2003, p. 2015 ss.; presse des 17 et 18.12.03. Voir également APS 2002, p. 71 s.; Presse des 17 et 18.12.03.

9) BO CN, 2007, p. 1142.

10) BO CN, 2007, p. 1142.

11) BO CE, 2012, p. 155s.

- 12) BO CN, 2011, p. 2264; 2012, p. 532.
- 13) BO CN, 2013, p. 1842
- 14) BO CN 2014, p.1046
- 15) BO CN 2014, p.1276.pdf
- 16) BO CN, 2014, p. 1276; Motion Aeschi
- 17) AB NR, 2018, S. 213 ff.
- 18) BO CE, 2018, p. 789 ss.
- 19) AB NR, 2011, S. 21 ff.